



ACCUEIL [+](#) ACTUALITÉS [+](#) DÉPARTEMENTS [+](#) PETITES ANNONCES [+](#) ANNONCES LÉGALES [+](#) COMMUNAUTÉ [+](#) SERVICES LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Comment payer le raisin

ÉPERNAY

Comment payer le raisin

Réagir

Envoyer

Imprimer

« On est là pour exécuter les ordres. Non pas pour se substituer à l'interprofession. » Daniel Vatel, chargé du secteur champagne pour le Crédit agricole du Nord-Est est confronté, comme d'autres banquiers, aux décisions de l'interprofession sur le paiement des kilos de raisins des vendanges 2009. Il devrait intervenir le 5 janvier prochain au lieu du traditionnel 5 décembre... avec une possibilité d'obtention de trésorerie pour les livreurs de raisins le 7 décembre (les banques étant fermées le samedi 5 décembre prochain).

Ce paiement porte sur 2 000 kg à l'hectare (sur les 9 700 kg de rendements de la dernière vendange). La dernière et cinquième échéance aura lieu le 5 novembre 2010 et portera sur 1 700 kg. Trois possibilités sont proposées. Déjà le virement commercial, surnommé « vir com ». Ce « vir com » peut-être escompté et réalisé par le négociant qui écrit au vigneron. « Ce dernier doit alors choisir s'il veut être payé le 5 décembre ou le 5 janvier. » Ce « vir com » peut-être également escomptable. « C'est donc à la banque du négociant ou du courtier en vins d'envoyer le choix de la date de virement. » Daniel Vatel tient à préciser qu'après avoir déterminé son choix il faut faire très attention aux délais interpostaux.

Autre possibilité, les effets de commerce comme le billet à ordre. « Le négociant ou courtier envoie le billet à ordre au vigneron. Ce billet à ordre peut-être escompté. Il faut que le client le présente dès réception à sa banque s'il veut être escompté le 5 décembre, soit à l'encaissement pour le 5 janvier. »

Attention, il ne s'agit pas là d'une récapitulation des paiements, mais bel et bien d'un billet à ordre. « Il ne faut pas le laisser sur son bureau et l'oublier. » C'est le vigneron qui procède à la ligne d'ouverture de la trésorerie. D'après les accords interprofessionnels, les frais sont pris en charge par le Négoce. Quant à la dernière possibilité, c'est la plus simple, parce que la plus connue : « C'est l'acompte. C'est un virement effectué sur le compte du livreur par la maison ou le courtier. »

Cela ressemble un peu à une usine à gaz, mais selon Daniel Vatel qui se veut rassurant, « nous avons tout fait pour faciliter l'ouverture des lignes de trésorerie pour les billets à ordre afin que l'argent soit disponible le plus rapidement ».



Agrandir la photo

Le premier paiement des 2 000 kg de raisins : un vrai casse-tête.

cahierco
viticulture

Haut de page

Auteur : *Sophie Claeys-Pergament*
Article paru le : **17 novembre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

Rechercher

Actualités

France/Monde
Economie
Champagne
Politique

Votre département

Marne
Ardennes
Aisne

Communautés

Forums
Publiez vos photos
Visitez la galerie photos
Proposez un événement

Services

Agenda
Guide touristique
Météo
Concours

Petites Annonces

Immobilier
Automobile
Emploi
Emploi local

Groupe Hersant Média

L'est-éclair
Libération Champagne
L'Aisne Nouvelle
Paris Normandie